

## Journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires

### 2<sup>nd</sup> degré et Encadrement éducatif et Psychologues de l'Éducation Nationale

Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires des lycées et collèges, ainsi que les personnels psychologues de l'Éducation Nationale stagiaires, sont invités à participer aux journées d'accueil selon les dispositions suivantes :

à partir du **25 août**, formation à distance et les **26 et 27 août 2020** formation en présentiel.

	<b>PROGRAMME</b>
<p><b>A partir du mardi 25 août</b>  <b>A distance : parcours M@GISTERE (consulter la note jointe pour y accéder)</b></p>	<p>- <b>ACCUEIL INSTITUTIONNEL</b>  par madame la Rectrice et Directeur(trice) de l'INSPE</p> <p>- <b>ACCUEIL ADMINISTRATIF</b>  par monsieur le Directeur des ressources humaines de l'académie de Bordeaux</p> <p>- Formation « <b>ENTREE DANS L'ETABLISSEMENT</b> »</p>
<p><b>Mercredi 26 août</b>  <b>Stagiaires enseignants + CPE uniquement</b>  <b>Lieux : cf. tableau pages suivantes</b></p>	<p><b>9 h 30 – 12 h 30</b>  Formation « <b>ENTREE DANS LA CLASSE ET DANS LES MISSIONS</b> »  <i>Intervenant :</i>  Professeur formateur INSPE ou professeur formateur académique</p> <p><b>14 h 00 – 17 h 00</b>  - <b>Présentation de la formation par parcours</b>  <i>Intervenants :</i>  Co-responsables de parcours : INSPE et corps d'inspection</p> <p>- Formation « <b>ENTREE DANS LES APPRENTISSAGES ET DANS LES MISSIONS</b> »  <i>Intervenant :</i>  Professeur formateur INSPE ou professeur formateur académique</p>
<p><b>Jeudi 27 août</b>  <b>Fonctionnaires stagiaires PsyEN :</b>  <b>Lieu : indication transmise ultérieurement</b></p>	<p><b>9 h 30 – 12 h 30</b>  <b>Accueil par les inspecteurs en charge de l'information et de l'orientation</b></p>
<p><b>Stagiaires enseignants + CPE uniquement</b>  <b>Lieux : cf. tableau pages suivantes</b></p>	<p><b>9 h 00 – 16 h 00</b>  Formation (suite) « <b>ENTREE DANS LES APPRENTISSAGES ET DANS LES MISSIONS</b> »  <i>Intervenant :</i>  Professeur formateur INSPE ou professeur formateur académique</p>

**Le 31 août 2020**, jour de pré-rentree, sera lui aussi un jour d'accueil et de formation, dans l'établissement d'affectation, organisé par le chef d'établissement et le tuteur.

**Attention : Ces informations peuvent encore évoluer jusqu'au 25 août 2020. Consulter cette page régulièrement.**